

# MATÉRIELS PROFESSIONNELS : VOS OBLIGATIONS D'ENTRETIEN



## MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Notre devoir de conseil nous amène à vous informer sur les réglementations en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP). Que votre matériel soit sous garantie ou non, la réglementation exige certaines obligations en matière d'entretien de ces matériels.

*Toute négligence peut avoir d'importantes répercussions. Nous vous rappelons, qu'en cas de carence d'entretien, l'exploitant est responsable civilement et qu'il risque des sanctions pénales si le sinistre a des conséquences corporelles.*



## VOS OBLIGATIONS MINIMALES EN ENTRETIEN DES MATÉRIELS

- ➔ **MATÉRIEL GAZ :**  
ENTRETIEN ET CONTRÔLE SELON LES ARTICLES GC21-GC22-GZ29-GZ30.
- ➔ **MATÉRIEL ÉLECTRIQUE :**  
ENTRETIEN ET CONTRÔLE SELON LES ARTICLES GE6-GE7-GE8.

*Ces vérifications doivent être effectuées par une entreprise reconnue et compétente -GE10.*

- ➔ **MATÉRIEL FRIGORIFIQUE ET CLIMATIQUE :**  
CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES APPAREILS CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES (supérieur à 2KG), SELON LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ARTICLES R.543-75 À R543-123.

*Ces vérifications doivent être effectuées par une entreprise possédant l'attestation de capacité de manipulation de ces fluides R543-106 et R543-99.*

## CONTRAT DE MAINTENANCE GIF

**Souscrire un contrat d'entretien pour vos équipements est une démarche essentielle qui vous épargnera bien des désagréments.**

Nos contrats de maintenance GIF assurent la pérennité de votre matériel et comportent les contrôles obligatoires prévus par la réglementation. Notre entreprise est à même de vous délivrer l'attestation d'entretien périodique de vos matériels, conformément à la réglementation en vigueur des E.R.P.\*.



### Contrat F3 : \_\_\_\_\_ ★

Visite(s) d'entretien préventif.  
Les dépannages (main d'œuvre et déplacements)  
et les pièces détachées sont exclus.

### Contrat F2 : \_\_\_\_\_ ★★

Visite(s) d'entretien préventif. Les dépannages  
(main d'œuvre et déplacements) sont compris.  
Les pièces détachées sont exclus.

### Contrat F1 : \_\_\_\_\_ ★★★

Visite(s) d'entretien préventif. Les dépannages  
(main d'œuvre et déplacements) et les pièces  
détachées sont compris ; hors exclusions définies  
dans le contrat.

BRÛLEURS ENCRASSÉS - BRÛLEURS MAL RÉGLÉS -  
CONDENSEURS ENCRASSÉS - DÉRÈGLEMENTS DES  
TEMPÉRATURES - FUITE DE FLUIDES FRIGORIGÈNES -  
RÉSISTANCES ENTARTRÉES - ÉVAPORATEURS GIVRÉS...

**TOUT PEUT CONCOURIR À DES DÉPENSES  
ÉNERGÉTIQUES ET FINANCIÈRES PLUS QU'INUTILES  
ET NON CONTRÔLÉES.**

Souscrire un contrat de maintenance GIF génère

JUSQU'À **20%**  
D'ÉCONOMIES  
par rapport à un matériel non entretenu.

Alors, pour votre  
tranquillité,  
n'hésitez pas  
à nous contacter



MIN Rungis - 2, rue du Caducée - 94516 RUNGIS Cedex  
Tél. : 01.41.800.880 - Fax : 01.46.86.69.61 - gif-groupe@wanadoo.fr  
www.groupegif.com